



Ville-sous-la-Ferté

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2021 une année cruciale pour l'avenir de Clairvaux
UN TRAVAIL COLLABORATIF ETAT - COLLECTIVITÉS EN PLACE

Troyes, le 15 février 2021

A l'issue du comité de pilotage réunissant, le 12 février dernier, l'Etat, les parlementaires, les collectivités territoriales et l'association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux, l'Etat et les collectivités font le point de l'avancement des études et des travaux du groupe projet visant à préparer la reconversion du site de Clairvaux.

Le départ progressif de l'administration pénitentiaire et la fermeture annoncée de la maison centrale en 2023 ont conduit l'Etat à s'engager dans un projet de reconversion global de Clairvaux pour assurer la conservation de ce monument historique mais aussi pour redynamiser son bassin de vie et construire avec les collectivités locales un devenir pour ce site implanté dans un territoire en grande difficulté sur le plan socio-économique.

Investi dans ce projet de reconversion, l'État, propriétaire du site, a veillé à associer et impliquer l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels la Région Grand Est, le Département de l'Aube, la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube et la commune de Ville-sous-la-Ferté. Il s'agit de définir et d'écrire la vision stratégique d'ensemble du lieu pour avoir un projet co-construit du devenir du site dans son entièreté.

Une équipe projet dédiée

Pour avancer jusqu'à la mise en concurrence qui permettra de choisir le ou les porteurs de projets qui investiront le site et comme l'Etat s'y était engagé lors du comité technique de juillet 2020, une équipe projet resserrée a été constituée, animée par Sébastien Zonghero, placé auprès du directeur général des patrimoines et de l'architecture, missionné par la ministre de la culture et le ministre délégué chargé des comptes publics exclusivement sur le dossier Clairvaux. Outre le ministère de la culture en lien avec la DRAC Grand Est, et le ministère de l'économie, des finances et de la relance, chargé du domaine, en lien avec la DRFIP Grand Est, ce groupe mobilise et implique la préfecture de l'Aube, la Région Grand Est, le Département de l'Aube, la Communauté de commune de la Région de Bar-sur-Aube et la Commune de Ville-sous-la-Ferté.

Cette équipe, instance de dialogue et de co-construction s'est réunie à 6 reprises depuis septembre 2020, aboutissant à des avancées concrètes pour préparer l'avenir de ce site extraordinaire qu'est Clairvaux, de par son ampleur, son histoire, son rayonnement européen.

Grâce aux échanges approfondis, l'Etat et les collectivités se dirigent vers une vision et une ambition partagées.

En complément, l'équipe projet est chargée de veiller au développement d'activités nouvelles complémentaires de celles de l'association Renaissance de Clairvaux, afin de maintenir le rayonnement de Clairvaux en matière touristique et culturelle d'ici à la montée en puissance de la conversion.

2021 : année de la formalisation de l'ambition pour Clairvaux, de la finalisation des études et de la préparation du lancement de la consultation pour sélectionner le ou les porteurs de projets. L'appel à idées a permis de dégager des pistes très intéressantes de développement de Clairvaux pour en faire non seulement un lieu de visite culturelle et touristique mais aussi un véritable écosystème économique innovant. Avant de passer à la consultation pour choisir le(s) porteur(s) de projets, il est nécessaire de mener un certain nombre d'études :

- Etude patrimoniale, véritable état des lieux (état de conservation) des bâtiments au titre des monuments historiques et définition des travaux envisageables : *finalisée en décembre 2020*.
- Etude d'impact touristique, état des lieux de l'attractivité touristique du site, identification des potentiels à valoriser : *finalisée en janvier 2021*.
- Etude environnementale, paysagère et hydraulique : *finalisation 1^{er} semestre 2021*.
- Etude juridique pour élaborer une matrice des possibilités d'occupation du site : *finalisation 1^{er} semestre 2021*.
- Etude sur le vannage du cours d'eau alimentant le site visant à définir la nature des travaux à réaliser et le dimensionnement des ouvrages. *Etudes en 2021 et travaux dans la foulée en 2021/2022*.

Calendrier prévisionnel hors études :

- Février 2021 : Finalisation d'une convention formalisant les engagements et la coopération entre l'Etat et les collectivités pour toute la phase de préfiguration de la reconversion. Elle précise les actions que les parties s'engagent à mener, ensemble et séparément, et les moyens qu'elles souhaitent mobiliser pour y parvenir, dans l'objectif commun de co-construire le projet de reconversion du site de l'ancienne abbaye de Clairvaux. Cette phase de gouvernance stratégique prendra fin à l'issue de la procédure de sélection du ou des porteur(s) de projet. Sa signature officielle pourrait intervenir au printemps.
- Premier semestre 2021 :
Sélection d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) chargé :
 - d'assister l'Etat et les collectivités pour l'écriture du projet stratégique Clairvaux dans une optique d'aménagement du territoire, de vision cohérente globale du site intégrant les enjeux patrimoniaux, les ambitions en matière d'écosystème économique innovant ;
 - de planifier et d'organiser la phase de mise en concurrence avec attendus du projet et futures modalités d'implantation (un master plan précisant l'état, le niveau de protection, ce qu'il est possible de faire en termes de travaux pour chaque bâtiment, ce qu'il est possible de délivrer en termes de titres d'occupation...).
- Second semestre 2021 :
 - Définition du cadre stratégique de la gouvernance future.
 - Lancement de la consultation de mise en concurrence des porteurs de projets.
- Année 2022 :
Poursuite des travaux de l'équipe projet et préparation des échéances.
- Premier trimestre 2023 :
Désignation des porteurs et lancement des travaux.

- Deuxième semestre 2023 :

- Fermeture de la maison centrale.
- Poursuite des travaux.



Des nouvelles de la candidature BNF - Clairvaux :

Le 9 février 2021, la BNF a indiqué aux candidats, que la liste des sites et collectivités susceptibles de faire l'objet d'une visite n'est pas arrêtée à ce jour.

Contact presse

Sandrine THIBORD / Conseil départemental de l'Aube
Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10